

Sensibilisation à la Certification QUALIOPi

Tout ce qu'il faut savoir sur le Référentiel National Qualité avant de se lancer (ou pas !)

Initiée par la loi du 5 septembre 2018, la certification qualité des organismes de certification Qualiopi est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour tous les organismes de formation souhaitant que leurs actions de développement des compétences soient éligibles aux financements publics (y compris le CPF). Depuis les premiers textes parus en juin 2019, si le référentiel de certification n'a pas évolué, les guides de lecture et les obligations de certifications ont évolués. Cette formation a pour objectif de poser les bases de la certification Qualiopi (Qualiopi c'est quoi? c'est pour qui? Suis-je concerné(e)? quel impact pour mon organisme d'être ou ne pas être certifié(e)?) et de vous posez les bonnes questions afin de vous permettre de vous engager (ou pas) en toute connaissance de cause.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Positionner Qualiopi dans le développement de son activité
- Démystifier la certification Qualiopi : comprendre la démarche et les enjeux liés à la certification
- Décrypter le contexte réglementaire de la certification Qualiopi
- Définir l'impact d'être ou ne pas être certifié sur son activité
- Définir un plan d'action

Programme de la formation

Introduction :

Faisons la chasse aux idées reçues et croyances limitantes concernant Qualiopi

1/ Partie 1 : Inscrire Qualiopi dans le développement de son activité PAC

- Définir une action de formation professionnelle
- Qu'est ce que le NDA?
- Quels sont les financements possibles pour les actions de développement?
 - OPCO
 - CPF
 - Région/France Travail
 - Et pour les indépendants?

Voir page suivante

Compétences

Public

- Formateurs indépendants
- Dirigeants d'organisme de formation

Prérequis

Savoir lire, écrire et parler français

Durée

7 heures

Dates de la formation

Rapprochez-vous de votre conseiller pour connaître les prochaines dates ou écrivez à formation@bge-flandrecreation.fr

Délais d'accès à la formation

Prévoir un minimum d'un mois pour accéder à la formation. Sous réserve du nombre d'inscrits et des accords de prise en charge.

Formateurs

Nos formateurs sont des experts reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Sensibilisation à la Certification QUALIOPI

2/ Partie 2 : Qu'est-ce qu'est QUALIOPI

- Une certification de processus basée sur un référentiel qualité
- Découverte du référentiel qualité RNQ
- RNQ VS guide de lecture
- Les étapes pour être certifié Qualiopi

3/ Partie 3 : Le contexte législatif de Qualiopi

- Les décrets fondateurs du 06 juin 2019
- Les évolutions : les décrets et arrêtés de 2023

4/ Partie 4 : Être ou ne pas être certifié, quel impact sur mon activité ?

- Posons-nous les bonnes questions
- Qu'est ce que je perds à ne pas être certifié ?
- Qu'est ce que je gagne à être certifié ?
- Bilan : j'y vais ou je n'y vais pas ?

5/ Partie 5 : Autodiagnostic et plan d'action

- Faire le point pour savoir où j'en suis par rapport aux exigences de Qualiopi
- Définir un plan d'action : le PDCA

Matériel Nécessaire

- Papier / crayons

Méthode Pédagogique

- Classes présentielles
- Pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire, de quizz, d'entretiens

Moyen d'évaluation et de suivi

- Tests
- Attestation d'assiduité
- Evaluation de satisfaction à la fin de la formation

Accessibilité

Pour toute situation de handicap, contactez-nous au 03.28.22.64.20. Notre Référente Handicap étudiera vos besoins spécifiques en rapport avec votre situation.



Tarif

Contactez-nous

BGE Flandre Création identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.



Satisfaction

10/10

BESOIN DE + D'INFOS ? Contactez-nous au 03 28 22 64 20 ou sur formation@bge-flandrecreation.fr

